

Madame, Monsieur,

Vous m'avez interpellée sur l'inefficacité des contrôles de vitesse opérés par des dispositifs automatiques le long des axes routiers.

A la date du 6 novembre 2019, 70 personnes sont décédées sur les routes du département de l'Isère depuis le 1er janvier, soit une hausse de + 40 % par rapport à la même période en 2018 (56 tués en 2018 au total). La vitesse a été identifiée comme la cause principale dans près de 30% de ces situations.

Dans le même temps, 706 personnes ont été blessées à la suite d'un accident de la route.

Ce bilan provisoire des accidents de la route est extrêmement préoccupant.

Les autorités appellent régulièrement tous les usagers de la route à davantage de vigilance et au respect du code de la route, élément essentiel de la sécurité des personnes et des biens.

Le respect des limitations de vitesse est une obligation, tout comme la non utilisation du téléphone portable au volant.

C'est pourquoi, les opérations de contrôles déjà renforcées, continuent d'être prioritaires par les services de l'État.

Par ailleurs, parce qu'elle participe à diffuser un sentiment d'impunité sur la route, la dégradation, y compris par masquage, des radars et ceux qui les commettent sont directement responsables de l'augmentation du nombre de morts et de blessés graves sur la route.

Depuis l'installation des radars, les conducteurs ont réduit leur vitesse moyenne de 11 km/h et on constate une baisse moyenne des accidents mortels à proximité des radars de 66 %. Entre 2003 et 2012, les radars ont permis de sauver 23 000 vies.

Les personnes irresponsables qui font la promotion de la dégradation des radars oublient donc que ceux-ci participent à la sécurité de tous en garantissant l'abaissement de la vitesse.

S'agissant du produit des amendes, il faut rappeler que la majeure partie des amendes radars (91,2 %, soit 924 millions d'euros en 2017) est consacrée à la lutte contre l'insécurité routière, notamment à travers l'amélioration du réseau routier.

Au total, l'État a mobilisé en 2017 plus de 3,7 milliards d'euros pour la politique de sécurité routière alors que le coût total des accidents corporels survenus cette même année a été estimé à 39,7 milliards d'euros.

L'État poursuivra donc son action résolue pour assurer la sécurité de tous sur les routes, notamment par d'importantes opérations de contrôles coordonnés, assurés par les forces de police et de gendarmerie dans les jours et mois à venir.

Pour rappel, les personnes qui se rendent coupables de la destruction, de la dégradation ou de la détérioration d'un radar, risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Enfin, pour votre parfaite information, j'interpellerai le Gouvernement, via une question orale sans débat qui sera posée le 10 décembre prochain, sur le sujet de la hausse inquiétante des morts sur les routes de notre département de l'Isère.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Bien cordialement,

**Élodie JACQUIER-LAFORGE**

**Députée de l'Isère**